FICHE DE RE-INSCRIPTION
Saison 2023-2024
(du lundi 11 septembre 2023 au samedi 6 juillet 2024)

Période de réinscription : du lundi 26 juin au lundi 31 juillet 2023

Elève : enfant ☐ adulte ☐

…… ……
Prénom NOM

….. / ….. / ….. âge : …… sexe : F ☐ M ☐ Niveau scolaire : ……..
Date de naissance en début de saison à la rentrée de septembre

Responsable légal, si élève mineur : Monsieur ☐ Madame ☐

…… ……
Prénom NOM

Coordonnées :

……
Adresse postale

…… ……
Code postal Ville

Tél 1 : ……(……..)
père/mère/autre
Tél 2 : ……(……..)
père/mère/autre
Email 1 : ……(……..)
Indispensable pour recevoir les communications de l'école. père/mère/autre
Email 2 : ……(……..)
père/mère/autre

Cours individuel :

…… ……
Instrument 1 Professeur
Jour et horaire prévu :

…… ……
Instrument 2 Professeur
Jour et horaire prévu :

(cours du lundi au samedi)

Formation musicale :

☐ Solfège & chant choral (5ans/MS min.)
(cours d'1 h. le mercredi matin, horaire : 10h-11h / 10h30-11h30 / 11h00-12h00 selon l'âge et le niveau)

Pratiques collectives

☐ Chœur d'enfants (CP - 14 ans)
(1h., le mardi de 17h00 à 18h00)

☐ Atelier vocal (15 ans min.- adultes)
(1h., le lundi de 20h00 à 21h00)

Pour finaliser le dossier d'inscription, vous devez :

- préciser le type de paiement :

☐ chèque	☐ 1x (annuel) ☐ 3 (trimestriel) ☐ 10x (mensuel)	☐ virement bancaire (1x.) **Attention : les chèques doivent <u>impérativement</u> avoir le même montant et le nom de l'élève au dos. (Voir tableau à la suite).**

- joindre à cette fiche dûment <u>complétée, paraphée (pages 1 et 2) et signée (page 3)</u>.

- un justificatif de domicile (quittance d'électricité, impôts locaux, etc) ;
- votre règlement par chèque(s) à l'ordre de L'Arpège.

Pour les règlements par virement bancaire, le dossier sera pris en compte une fois le compte de L'Arpège crédité. **Marquer obligatoirement le libellé/motif de virement** avec: **inscription** + prénom et nom de l'élève.

- envoyer ou déposer votre dossier paraphé et signé **<u>AU PLUS TARD LE 31 JUILLET</u>** dans la boîte de L'Arpège à l'adresse suivante :

L'Arpège (Pôle Culturel de la Vallée de l'Eure) 7, rue du Château 27120 Pacy-sur-Eure

TARIFS saison 2023 / 2024

Disciplines	Frais de scolarité		Cotisation	Total	(hors SNA)
<u>Cours individuel</u> (durée :30min.)					
- piano, guitare, violon, clarinette, flûtes, saxo, batterie, chant ➔	303,00	(654,00)	39,00	342,00	(693,00)
- second instrument ➔	+654,00		non	+654,00	
<u>Pratiques collectives :</u>					
- Chœur d'enfants ➔ (durée : 1 h – niveau CP minimum)	123,00	(idem)	39,00	162,00	(idem)
- Atelier vocal (adultes) ➔ (durée : 1 h - âge minimum : 15 ans)	123,00	(idem)	39,00	162,00	(idem)
FORMULE A 1 cours individuel ➔ + 1 cours de FM	399,00*	(777,00)	39,00	438,00	(816,00) (* tarif réduit)
<u>Formation musicale</u> - solfège et chant choral ➔ (durée : 1 h - 3 niveaux (à partir de 5 ans/MS)	123,00	(idem)	39,00	162,00	(idem)
FORMULE B 1 cours individuel ➔ + 1 cours FM + 1 pratique collective	522,00*	(900,00)	39,00	561,00	(939,00) (* tarif réduit)

Paiement en 3 fois ou 10 fois

	(hors SNA)	(hors SNA)
Cours individuel d'instrument/chant:	3 x 114 (3 x 231,00)	10 x 34,20 (10 x 69,30)
Pratique coll./ Eveil / FM seul	3 x 54 (idem)	10 x 16,20 (idem)
FORMULE A	3 x 146 (3 x 272,00)	10 x 43,80 (10 x 81,60)
FORMULE B	3 x 187 (3 x 300,00)	10 x 56,10 (10 x 93,90)

Conditions de remboursement

Il est rappelé que toute année scolaire commencée est due dans son intégralité et qu'en cas d'arrêt de l'élève en cours d'année, aucun remboursement ne pourra être fait sauf :

- abandon pour raison de force majeure (mutation professionnelle, maladie grave, etc), l'arrêt devant alors faire l'objet d'un examen par le CA qui statuera sur un remboursement au prorata ;
- cas particulier d'un nouvel élève débutant et qui « décrocherait » lors du premier mois et qui informerait par écrit le bureau de son arrêt au plus tard le **1er octobre 2023**.

Ces conditions strictes sont dictées par le fait que les heures et la rémunération des enseignants sont arrêtées contractuellement à la suite des inscriptions sans possibilité de modification par l'association avant la rentrée suivante.

Tarif famille nombreuse

.
Si 3 membres ou plus d'une même famille (père-mère-enfants) prennent un cours individuel d'instrument, une réduction de 10 % au-delà du premier cours d'instrument est appliqué au moment de l'inscription.
La réduction est toujours calculée sur la base du tarif du cours d'instrument seul, hors cotisation qui reste due en totalité, soit 10% de 303 euros. Le prix des autres pratiques (FM ou collectives) n'est pas pris en compte dans la réduction.

Ex: 1 parent et 2 enfants prennent chacun un cours d'instrument
soit (303 x 3) + (3 x 39) - 2 x (303 x 10%) = 965,40 euros ou lieu de 1026,00 euros.

Merci de contacter le trésorier de l'association par mail avant de remettre les dossiers d'inscription afin de vérifier le juste montant du règlement ou (des) chèques à joindre.

Vos engagements

- *Je dispose d'un contrat d'assurance responsabilité civile.*
(condition indispensable, l'association n'assurant ni vous ni vos biens lors de l'exercice de vos activités musicales.
- *Je m'engage à respecter le règlement intérieur de L'Arpège.*
(disponible sur le site www.larpege.fr)

……..……
Date et lieu

……..……
inscrire la mention « lu et approuvé »

……..…….……..
Signature